



COMMISSION SPORTIVE PROCES-VERBAL N° 3

Réunion du Mercredi 8 Septembre 2021 à 9 heures

Présidence : TERCIER Pierre

Présents : CHASLE Pierre, LIVONNET Alain, ROMIEN Sophie, TORTAY Michel

Excusés : LEFEBVRE Alain, MEUNIER Régis, RAFAILLAC Jackie

Assiste à la réunion : MERIOT Florence (Secrétaire de Direction)

1 – ADOPTION PROCES VERBAL :

Le procès-verbal de la Commission Sportive du 22 juillet 2021 est adopté à l'unanimité.

2 – ENGAGEMENTS DES CHAMPIONNATS DEPARTEMENTAL 4 – DEPARTEMENTAL 5

La Commission enregistre l'ensemble des engagements, sous réserves des modifications qui pourraient y être apportées suivant les décisions pouvant intervenir ultérieurement ou des procédures en cours.

DEPARTEMENTAL 4

La Commission enregistre le non-engagement des équipes suivantes en Championnat Départemental 4 :

- **S.G. DESCARTES** (courriel du 6 septembre 2021)
- **U.S. RENAUDINE** (courriel du 1^{er} septembre 2021)
- **U.S. SAINT GENOUPH** (courriel du 5 septembre 2021)
- **F.C. VERON** (Refus le 29 Août 2021 à 20h04)

De ce fait, la Commission applique les décisions prises par le Comex dans sa réunion du 6 mai 2021 :

Extrait du Procès-Verbal du COMEX du 6 mai 2021

➤ 2. Vacances

Dans le cas où il existera des places vacantes au sein d'un groupe, pour quelque motif que ce soit (équipe qui ne se réengage pas, équipe rétrogradée pour raison administrative ou disciplinaire...etc.), il y aura lieu, sauf dans la situation visée à la fin du point 3 ci-dessous, d'appliquer les règles en matière de vacance prévues dans les textes de l'instance concernée, en se fondant sur le classement final de la saison 2019/2020.

La Commission réexamine les classements Fair-Play 2019/2020 des 6 équipes reléguées lors de la saison 2019/2020 :

Départemental 4:

- 1^{er} : CROTELLES
- 2^{ème} : VILLEPERDUE 2
- 3^{ème} : PERNAY 2
- 4^{ème} : RIVIERE-ANCHE 2
- 5^{ème} : SAINTE MAURE-MAILLE 2
- 6^{ème} : LIMERAY-CANGE

Après interrogation des clubs de :

- 🏆 CROTELLES : ce club donne un avis favorable à cette proposition d'évoluer la saison prochaine en Départemental 4 (courriel en date du 6 septembre 2021).
- 🏆 VILLEPERDUE : ce club donne un avis favorable à cette proposition d'évoluer la saison prochaine en Départemental 4 (courriel en date du 3 septembre 2021).
- 🏆 PERNAY 2 : équipe engagée en Départemental 4
- 🏆 RIVIERE ANCHE 2 : équipe engagée en Départemental 4
- 🏆 SAINTE-MAURE-MAILLE 2 : équipe non engagée cette saison
- 🏆 LIMERAY-CANGEY : ce club donne un avis favorable à cette proposition d'évoluer la saison prochaine en Départemental 4 (courriel en date du 5 septembre 2021).

La Commission réintègre les équipes suivantes en Départemental 4 :

- **CROTELLES US 1**
- **VILLEPERDUE SC 1**
- **LIMERAY-CANGEY 1**

Nombre d'équipes engagées en D4 : **54 équipes au 6 septembre 2021**

Suite au Procès-Verbal du COMEX du 6 mai 2021 (voir ci-dessus) afin de compléter les places vacantes en D4 (6 places)

Suite à une interrogation auprès des clubs de D5 pour avoir un avis sur la possibilité d'évoluer en D4 et les réponses suivantes des clubs de :

- **F.C. ETOILE VERTE : avis favorable (courriel du 07/09/2021)**
- **OLYMPIC C. DE TOURS : avis favorable (courriel du 06/09/2021)**
- **U.S. PORTS-NOUATRE : avis favorable (courriel du 06/09/2021)**
- **F.C. VERETZ-AZAY-LARCAY : avis favorable (courriel du 06/09/2021)**
- **A.S. LUYNES : avis favorable (courriel du 06/09/2021)**
- **U.S. ORBIGNY-NOUANS-BEAUMONT : avis défavorable (courriel du 06/09/2021)**

Sans réponse à la date demandée des clubs de : **C.AM LUZILLE, U.S. YZEURES PREUILLY, U.S. SEPMES DRACHE, A.S. STE CATHERINE DE FIERBOIS, ASPO TOURS, TOURS TURK FUTBOL KULUBU**

Suite au courriel en date du 27 Août 2021 du club de l' A.S. PAYS DE RACAN concernant son souhait d'intégrer la Départemental 4 suite à son désengagement en Départemental 3, la Commission décide de transmettre le dossier au Bureau du Comité de Direction.

La Commission entérine l'intégration des clubs suivants en D4 :

- **F.C. ETOILE VERTE**
- **OLYMPIC C. DE TOURS**
- **U.S. PORTS-NOUATRE**
- **F.C. VERETZ-AZAY-LARCAY**
- **A.S. LUYNES**

De ce fait, la Départementale 4 sera constituée de 59 équipes soit 5 poules de 10 et 1 poule de 9 équipes.

DEPARTEMENTAL 5

A ce jour, il y a 21 équipes engagées à ce jour.

La Départementale 5 sera constituée de 1 poule de 10 équipes et 1 poule de 11 équipes.

Reprise des championnats D4 et D5 : samedi 18 / dimanche 19 septembre 2021

3 – CHAMPIONNATS JEUNES U18 – U17 :

Championnat U17 (2 poules de 8 équipes)

- **AUBE S. ESVRES SUR INDRE** – Courriel en date du 28 Août 2021
 - o Retrait de son équipe U17 dans ce championnat
La Commission en prend note.
- **U.S. MONTBAZON** – Courriel en date du 8 Septembre 2021
 - o Ajout d'une équipe U17 dans ce championnat
La Commission donne un avis favorable à cette demande.
- **SP.C. AZAY CHEILLE** – Courriel en date du 8 Septembre 2021
 - o Ajout d'une équipe U17 dans ce championnat
La Commission donne un avis favorable à cette demande.

Reste 11 équipes et 5 places vacantes

Championnat U18 Elite (2 poules de 8 équipes)

- **AV. FOOTBALL DU BOURGUEILLOIS** – Courriel en date du 1^{er} Septembre 2021
 - o Retrait de son équipe U18 dans ce championnat
La Commission en prend note.

Reste 15 équipes et 1 place vacante

Classement volontariat :

1. **U.S. RENAUDINE : 72 points**
2. **F.C. VAL DE BRENNE : 68 points**

Le club sera consulté pour accord.

4 – COURRIERS DIVERS

COMMISSION DEPARTEMENTALE DU STATUT DE L'ARBITRAGE

- PV du 30 Août et 6 Septembre : pris note

LA CELLE SAINT AVANT : courriel en date du 12 juillet

- Pris note – réponse faite par le directeur administratif du District en date du 13 juillet

C.S.T VEIGNE : courriel en date du 8 septembre 2021

- La Commission prend note et demande au club de prévenir les équipes adverses de cet état de fait.

A.C. AMBOISE : courriel en date du 6 septembre 2021

- Pris note

F.C. GATINE CHOISILLES : courriel en date du 6 septembre 2021

- Pris note

COMMISSION DEP. DES TERRAINS ET EQUIPEMENTS SPORTIFS :

- **Stade Grandvault à Loches** : pris note du rapport de visite de la Commission des terrains et équipements sportifs nous donnant un avis favorable pour les compétitions officielles (septembre – octobre).

A noter que les membres de la Commission ne prennent part ni aux délibérations ni à la prise de décision des dossiers concernant leur club.

Les présentes décisions sont susceptibles de recours devant la Commission Départementale d'Appel Général du District d'Indre et Loire de Football (secretariat@indre-et-loire.fff.fr), dans les conditions de forme prévues aux articles 188 à 190 des Règlements Généraux de la FFF et 44 des Règlements Généraux de la Ligue et de ses Districts : - dans un délai de 3 jours à compter du lendemain du jour de leur notification pour les décisions portant sur l'organisation ou le déroulement de la compétition ou relatives à un litige survenu lors des 4 dernières journées de la compétition - dans un délai de 7 jours à compter du lendemain du jour de leur notification dans les autres cas.

Fin de la réunion à 16 heures 30.

Pierre TERCIER

Président de séance

Sophie ROMIEN

Secrétaire de séance